

*Article à paraître le 15 décembre 2013 dans Le Matin Dimanche*

### Pour ne pas désespérer

Le 9 mars 1762, Jean Calas était roué vif et expirait au terme d'une atroce agonie sur l'échafaud dressé pour lui par la justice de Toulouse. Cette dernière l'avait condamné pour le meurtre d'un de ses fils qui aurait eu l'intention de se convertir au catholicisme. L'accusation était absurde. Le jeune homme s'était très vraisemblablement suicidé mais Jean Calas était protestant et cela suffisait à faire de lui un coupable, dans une ville fanatiquement catholique où le seul fait d'être protestant constituait déjà, depuis que Louis XIV avait révoqué l'Edit de Nantes, un crime impardonnable. Plus rien ne pouvait être fait pour le pauvre Jean Calas, si ce n'est tenter de réhabiliter sa mémoire, ce à quoi ses proches s'employèrent.

Ils eurent l'idée de demander sa protection à Voltaire. C'était une idée étrange. Voltaire était sans aucun doute l'écrivain le plus célèbre d'Europe mais son œuvre, jusque-là, était exclusivement historique ou philosophique.

Voltaire vivait alors à Ferney, après avoir quitté Genève parce que le théâtre y était interdit par la Compagnie des Pasteurs. Voltaire n'était même pas autorisé, comme il en avait le goût, à jouer ses pièces devant ses amis, dans son propre théâtre, à l'intérieur de sa maison. Il avait dès lors déménagé en France, où le théâtre n'était pas interdit, mais assez près de Genève pour y revenir en hâte s'il fallait fuir la police française.

Voltaire fut touché par le drame vécu par la famille Calas et, après s'être convaincu que l'exécution de ce dernier était un véritable assassinat judiciaire, il rédigea un texte, probablement le plus beau de toute son oeuvre, le Traité de la tolérance.

Sa démonstration eut un tel éclat qu'elle éblouit la France entière et contraignit les juridictions compétentes à réhabiliter Calas.

Voltaire qui était couvert de gloire pour d'autres motifs, venait d'entrer dans l'Histoire non plus seulement comme un immense écrivain, mais comme un avocat de la justice et de la tolérance. A 65 ans, il commençait un combat qu'il n'interromprait pas jusqu'à sa mort et qu'il appelait lui-même « Ecraser l'infâme ».

L'infâme, c'était la superstition, le fanatisme des Eglises dominantes écrasant les minoritaires, le prédicateur mettant le poignard dans la main de l'imbécile, l'Inquisition qui s'octroyait le droit de brûler les hérétiques ou prétendus tels, la foi du charbonnier triomphant de l'intelligence et de la raison que Dieu avait pourtant donnés aux hommes en partage.

Le Traité de la tolérance se termine par la prière suivante : « Puissent tous les hommes se souvenir qu'ils sont frères... ».

Si j'évoque aujourd'hui ce chef d'œuvre, c'est parce qu'il fut publié en 1763 et que nous célébrons par conséquent cette année son 250<sup>ème</sup> anniversaire. Un quart de millénaire pendant lequel l'idée de tolérance a cheminé dans la conscience occidentale lentement.

Nous savons qu'il a fallu plus de 200 ans, depuis cette belle prière, pour que les Droits de l'Homme et l'impérieuse nécessité de leur respect trouve véritablement sa place dans la culture de nos pays, la Suisse, la France, l'Allemagne, l'Angleterre...

Ailleurs, en Asie, en Afrique, au Moyen-Orient, les hommes continuent, comme disait Voltaire « à se déchirer pour des paragraphes ». On assassine des fillettes pour les dissuader d'apprendre, on jette des bombes sur les fidèles de la croyance d'en face, on pille, on tue, on massacre. Face à ce triomphe permanent de la barbarie, il nous reste l'espoir ténu que le fanatisme qui détruit l'Afghanistan, l'Irak, la Libye et tant d'autres, laisse un jour la place au respect.

Tout porte à croire qu'il faudra être patients.

Michel Halpérin